

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Délibération n°**2026-10-15-08**

Date d'affichage : 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)****Séance du 15 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, LHOMMET Séverine, VERRY Carole, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlene, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCCONNIER Colette, LE MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, GUERARD Fabien, JAN Anthony, BISSON François, RENAUT Patrice, TOURNAILLE Sacha, HERVIEU Jacques.

Absents excusés : GODET Emmanuelle (pouvoir Soussanna Zeman)

Absents : PERIER Karine

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 22

La séance a été ouverte à 19h06.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

CONCOURS « VAL D'ARRY EN FLEUR » - ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT**Délibération 2026-10-15-08**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la décision favorable de la commission vie locale et patrimoine,

Considérant que la commune de Val d'Arry souhaite encourager le fleurissement, l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie de la commune ;

Considérant que la commune organise à cette fin un concours intitulé « Val d'Arry en fleur » destiné à récompenser les habitants participant à l'embellissement floral de leur habitation et de ses abords ;

Considérant que la commune souhaite, dans le cadre de ce concours, attribuer aux lauréats des bons d'achat utilisables auprès des commerces locaux partenaires ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant des bons d'achat attribués aux différents lauréats du concours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** l'attribution de bons d'achat d'un montant total de 120€, utilisables auprès des commerces locaux selon le classement suivant :
1^{er} prix = 40€
2^{ème} prix = 30€
3^{ème} prix = 20€
Prix enfant = 30€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires à l'acquisition des bons d'achat dans la limite du montant total de 120 €, les crédits correspondants étant inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire permettant l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire le
16/10/2026,
Le Maire, DESGUEE Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUEE Jérémie

